

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMAREZ

Séance du 3 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le trois décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune Pomarez se sont réunis à la salle des fêtes sous la présidence de Monsieur Pascal CASSIAU, maire.

Date de la convocation : 27 novembre 2020

Membres en exercice: 15

Présents : Mesdames et Messieurs, Hélène TORTIGUE, Ludovic NOUGARO, Marie-Colette DUPOUY, Geneviève TACHOIRES, Daniel BUOSI, Joëlle LAGOUARDETTE, Valérie SAINT-JEAN, Dominique LAFOURCADE, Sébastien LARRERE, Caroline NEL, Laurent MROZINSKI, Maxime CHARMAN, Oriol MARTINEZ, Véronique GUILHORRE.

Excusés : Mesdames Maryse DUPRAT ayant donné pouvoir à Pascal CASSIAU, Sandrine SABATHIE, Messieurs Guillaume BESSELLERE, Alain GARBAY.

Sébastien LARRERE est désigné secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures.

Monsieur le maire soumet à approbation le compte-rendu de la séance du 5 novembre 2020, lequel est adopté à l'unanimité.

Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif

Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

Rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

M. le maire présente une synthèse de ces trois rapports, soumis à lecture préalable au conseil municipal. Une visite des installations présentes sur Pomarez sera programmée, ainsi que de la source située à Donzacq.

Arrivée de Mme Véronique GUILHORRE à 20h20.

Arrivée de M. Maxime CHARMAN à 20h30.

Après délibérations, le conseil municipal adopte, à l'unanimité, les trois rapports annuels 2019 présentés par le syndicat des Eschourdes.

Logement du Presbytère – fin de la convention

Arrivée de M. Alain GARBAY à 20h35.

La convention passée avec l'Etat arrivant à son terme, il a été décidé, à l'unanimité, par le conseil municipal de ne pas procéder à son renouvellement tacite. Cette convention avait permis la réhabilitation du presbytère en logement, en contrepartie, les loyers pratiqués étaient soumis à barème. Dorénavant, le loyer pourra être fixé librement.

Cession d'une parcelle à la plaine des sports

Suite à la délibération n°4 du 03.09.2020 fixant le prix de vente pour une parcelle à la plaine des sports, l'acquéreur a présenté une proposition écrite pour 1 000m².

Le conseil municipal décide à l'unanimité de la désaffectation du domaine public de la parcelle nouvellement créée, de son déclassement du domaine public au domaine privé de la commune, et accepte la cession à M. BOUTINEAU Jonathan (ou toute autre société s'y substituant) au prix de 35 470€. La passation de l'acte sera confiée à Me ROBIN, notaire à Pomarez.

Cession d'un lot au lotissement Pont du Bos

Le constructeur de maisons individuelles MIKIT (situé à DAX) nous a permis d'enregistrer une réservation pour le lot 13 au lotissement du Pont du Bos.

Après délibération, le conseil municipal autorise à l'unanimité la vente à M. CAPERAA Gauthier et Mme FILLATRE Jessica, domiciliés au 10 rue de l'Horloge à ORTHEZ (64300), lot n°13 du lotissement du Pont du Bos, route des Pyrénées, cadastré section G 782, d'une contenance de 400m², moyennant un prix de 25 000€ H.T. auquel s'ajoute une TVA à la marge de 3 336€. Me ROBIN est désigné pour la passation de l'acte.

Admissions en non-valeur

Arrivée de M. Guillaume BESSELLERE à 20h45.

Lors de la délibération n°11 du 11 juin 2020, des sommes avaient été écartées de la liste des admissions en non-valeur, dans l'optique d'effectuer des dernières démarches de recouvrement. Les tentatives étant restées vaines, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'admettre en non-valeur la liste des créances présentées.

Décision modificative n°1 budget lotissement Poursicam

Une décision modificative sur ce budget s'avère nécessaire afin de procéder à la régularisation de la variation des en-cours de production de biens (stocks). Le conseil municipal décide à l'unanimité du vote des crédits suivants :

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
Article (Chap.) – Opération				
7133 (042) – Variation encours de production de biens		16 500.00		
7015 (70) – Vente de terrains aménagés				16 500.00
Total Fonctionnement	0.00	16 500.00	0.00	16 500.00

INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
Article (Chap.) – Opération				
1641 (16) – OPFI – Emprunts en euros				16 500.00
3351 (040) – OPFI - Terrains		16 500.00		
Total Investissement	0.00	16 500.00	0.00	16 500.00

TOTAL GENERAL		33 000.00		33 000.00
----------------------	--	------------------	--	------------------

Décision modificative n°1 budget lotissement Pont du Bos

La décision modificative a pour objet l'ouverture de crédits supplémentaires suite à un remboursement partiel, en août dernier, de l'emprunt lié aux travaux de ce lotissement. Le conseil municipal décide à l'unanimité du vote des crédits suivants :

FONCTIONNEMENT		Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération		Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
Total Fonctionnement		0.00	0.00	0.00	0.00

INVESTISSEMENT		Dépenses		Recettes	
Article (Chap.) – Opération		Diminution de crédits	Augmentation de crédit	Diminution de crédits	Augmentation de crédit
1641 (16) – OPFI – Emprunts en euros			50 200.00		
168748 (16) – OPFI – Autres dettes/Autres communes					50 200.00
Total Investissement		0.00	50 200.00	0.00	50 200.00

TOTAL GENERAL		50 200.00		50 200.00	
----------------------	--	------------------	--	------------------	--

Budget supplémentaire Commune

Le présent budget supplémentaire repose sur des recettes de fonctionnement non prévues au budget primitif liées à la fiscalité, aux coupes de bois, aux dotations et à l'indemnisation d'un sinistre sur les bâtiments permettant notamment d'ouvrir des crédits sur les chapitres « 011- charges à caractère général », « 012 – charges de personnel », « 65 – autres charges de gestion courante ». Le surplus permet la programmation de quelques investissements supplémentaires d'ici l'adoption du budget 2021.

Le conseil municipal décide à l'unanimité du vote des crédits suivants :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
011 – Charges à caractère général	39 201.00	013 – Atténuation de charges	4 000.00
012 – Charges de personnel	18 012.00	042 – Opérations d'ordre de transfert entre section	1 700.00
014 – Atténuation de produits	214 .00	70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	26 000.00
023 – Virement à la section d'investissement	64 956.00	73 – Impôts et taxes	252 011.00
65 – Autres charges de gestion courante	1 299.00	74 – Dotations et participations	- 215 268.00
		77 – Produits exceptionnels	55 239.00
Total dépenses fonctionnement	123 682.00	Total recettes fonctionnement	123 682.00

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 700.00	021 – Virement de la section de fonctionnement	64 956.00
16 – Emprunts et dettes assimilées	360.00	10 – Dotations, fonds divers et réserves	3 300.00
21 – Immobilisations corporelles	30 000.00		
23 – Immobilisations en cours	39 769.00	13 – Subventions d'investissement	3 573.00
Total dépenses fonctionnement	71 829.00	Total recettes fonctionnement	71 829.00

L'ordre du jour étant terminé, Monsieur le maire continue la séance avec les questions diverses.

Pascal CASSIAU :

- Rencontre avec l'interlocuteur dédié d'ENEDIS, afin de faire le point sur les nombreuses coupures de courant subies sur la commune. La majorité s'explique par la localisation des câbles au milieu des arbres. En cas de tempête, ceux-ci sont rompus. Des travaux de réalisation d'un second circuit électrique et l'enfouissement d'une partie des réseaux permettra un rétablissement du courant plus rapide en cas de coupure. En période estivale, les arrosages agricoles peuvent être sources de coupures.
- Rencontre avec l'Office du tourisme : Etude en cours pour réalisation d'une chasse au trésor sur la commune, via Terra Aventura. Financement par la région. Une réunion avec des administrés connaissant bien la commune sera à organiser afin d'affiner le projet. Un agent communal sera chargé de vérifier que tout est en place sur le parcours une fois par semaine.
- Impressions pour le compte des associations : rappel de la règle en vigueur, impression de flyers et d'affiches, sur le papier fourni par l'association exclusivement. Alain GARBAY précise que le contrat du photocopieur comporte un nombre limité d'impressions.
- Reprise du sport pour les mineurs : actuellement seules les activités extrascolaires en extérieur sont autorisées. A partir du 15/12 (à confirmer), serait possible la reprise en intérieur (culture incluse) avec respect d'une jauge. Se posera le souci du judo car le protocole sanitaire scolaire implique l'utilisation de l'intégralité de la salle des associations pour garantir le respect des distances lors de la restauration scolaire.
- Amicale du rugby : demande d'autorisation pour organiser un marché de producteurs sur la place le 19/12, sans buvette ni restauration. Accord du conseil municipal dans le respect des règles sanitaires en vigueur pour les marchés de plein air.

Hélène TORTIGUE :

- Cantine : nouvelle rotation mise en place. Formation élaboration des menus programmée en janvier.
- Décoration du sapin de Noël extérieur : Appel à volontariat des élus pour le jeudi 10 et vendredi 11 (de 15h30 à 16h30) pour encadrement de la pose des décorations fabriquées par les enfants des TAP. (Jeudi : Guillaume et Geneviève ; Vendredi : Caroline et Maxime).
- Goûter de Noël : annulé pour des raisons sanitaires, remplacé par la distribution d'une poche de chocolats aux enfants de l'école. Appel à volontariat pour la préparation (Samedi 10h : Oriol, Colette, Daniel, Valérie).

Ludovic NOUGARO

- Compte-rendu de la dernière commission transmis aux membres du conseil municipal, ne pas hésiter à poser des questions si besoin.
- Rencontre avec LAFITTE TP (maison mère de BAUTIAA TP) : Bautiaa ne quittera pas Pomarez, seul l'atelier est transféré à Saint-Geours-de-Maremne (mutualisation de moyens). Des travaux seront faits pour la transformation de l'atelier actuel en nouveau bureau.
- Aire de camping-cars : le projet a été arrêté par la commission bâtiments/voirie ainsi que par la commission finances: forfait stationnement payant obligatoire, puis forfait facultatif pour l'eau et/ou l'électricité. Chiffrage de l'investissement à réaliser en cours.

Pascal CASSIAU :

- Les 3 devis pour le changement des menuiseries du logement du presbytère ont été reçus : Une offre est largement supérieure et donc écartée, les deux autres offres sont similaires en termes de prix, mais seule l'une d'elle présente la fourniture d'une porte d'entrée en bois. Cette dernière offre est donc retenue.

Joëlle LAGOUARDETTE :

- Aire de jeux au jardin public : devis en attente pour le changement de l'intégralité des installations.
- Bois : distribution des commandes urgentes réalisées, le travail du bûcheron continue pour réaliser les commandes dans les délais les plus brefs possibles (mauvais temps à venir et piste des Barthes en mauvais état à prendre en compte).

Véronique GUILHORRE :

- Signalement du mauvais état de la porte de l'église : gonds à faire réparer.
- Goûter des aînés : remplacé par la distribution de paniers gourmands au plus de 70 ans (72 foyers, 153 individuels). La distribution est prévue pour début janvier.
- Distribution du bulletin municipal à venir prochainement.

La séance est levée à vingt-deux heures et quinze minutes.